

DÉCLARATION OU AVIS

TYPE D'UTILISATION OU D'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT

DÉCLARATION OU AVIS DE MODIFICATION DU TYPE D'UTILISATION OU D'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT

Dans le cadre de l'application du règlement relatif à la vidange des fosses septiques sur le territoire de la Municipalité de Piedmont, tout bâtiment est considéré comme étant occupé ou utilisé de façon permanente, à moins qu'une déclaration ou qu'un avis de modification signé par le propriétaire soit transmis à la Municipalité attestant que son bâtiment est occupé ou utilisé de façon saisonnière. Tout propriétaire est tenu d'aviser la Municipalité dès que le type d'utilisation ou d'occupation de son bâtiment est modifié.

Description de l'immeuble :

☐ Résidentiel ☐ Autre : _____

Adresse du bâtiment : _____

Propriétaire

Nom(s) : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____ Code postal : _____

Téléphone rés. : (____) _____

bur : (____) _____

courriel : _____

DÉCLARATION

Je soussigné, propriétaire de l'immeuble ci-haut décrit, déclare que le bâtiment visé par la présente est occupé ou utilisé :

(cocher l'un ou l'autre)

☐ **de façon permanente** *(bâtiment occupé ou utilisé comme résidence principale)*

☐ **de façon saisonnière** *(bâtiment qui n'est pas occupé ou utilisé pendant une période de plus de 180 jours consécutifs par année)*

En foi de quoi, j'ai signé ce _____ jour de _____ (mois et année).

(signature du propriétaire)

(Veuillez compléter et inclure copie d'une preuve de résidence (ex. : permis de conduire, facture d'Hydro-Québec, etc.)

S.V.P., retourner à croy@piedmont.ca